

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE
DU 3 MAI 2012, à 16h00
à la Halle 7 du Palais de Beaulieu, à Lausanne

L'Assemblée générale est ouverte par M. Olivier Steimer, Président du Conseil d'administration, qui salue la présence de M. Jean-Robert Yersin, Président du Grand Conseil, ainsi que de MM. Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Philippe Leuba, Conseiller d'Etat en charge du dossier BCV ; il remercie de leur présence les nombreux autres hôtes de marque qui font l'honneur à la BCV d'assister à l'Assemblée. Il signale que les actionnaires auront la possibilité d'intervenir directement après l'allocution de M. Pascal Kiener, Président de la Direction générale.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée. Après avoir indiqué que la BCV n'est pas soumise au Code des obligations et qu'elle est organisée par la Loi vaudoise du 20 juin 1995, le Président rappelle qu'une pré-convocation est parue déjà en date du 24 février 2012 et constate que la convocation contenant l'ordre du jour et les mentions prévues par les Statuts a été régulièrement publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) du 5 avril 2012.

Il précise que la BCV a offert cette année encore à ses actionnaires la possibilité de se faire représenter par Me Jean-Luc Chenaux, à Lausanne, en qualité de représentant indépendant. Il rappelle aussi que les votes ont lieu au moyen d'un système électronique de la société SIX SAG AG à Olten. Il explique aux actionnaires comment vérifier que leur télévotateur fonctionne.

Il charge M. Christian Monnier, Secrétaire du Conseil d'administration, de tenir le procès-verbal.

M. O. Steimer prie les personnes suivantes de fonctionner comme scrutateurs et les remercie de se tenir à la disposition de l'Assemblée :

- M. Pierre Fellay, Secrétaire général du Département de l'économie, qui préside le collège des scrutateurs ;
- M. Georges-Albert Despland, Directeur général de Renault Finance SA ;
- M. Nicolas Goetschmann, Secrétaire général de Kudelski SA ;
- M. Salvatore Di Maggio, Sous-directeur de PubliGroupe SA ;
- M. Pierre-Alain Urech, Directeur général de Romande Energie SA.

Ces personnes ne font pas partie des organes de la Banque.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2011, la société PricewaterhouseCoopers SA, est présent, représenté par MM. Alex Astolfi, Associé, responsable du mandat et Beresford Caloia, Associé.

M. O. Steimer constate que l'Assemblée générale est donc dûment constituée et précise qu'elle est filmée et enregistrée pour les besoins des archives de la Banque et du procès-verbal.

Il rappelle la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale, dont les membres sont présents à la tribune.

M. O. Steimer remercie également ses collègues du Conseil d'administration, le Président et les membres de la Direction générale, ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices de la Banque pour leur engagement durant l'exercice écoulé.

Il n'a pas reçu de question écrite dans le délai fixé au 26 avril 2012.

M. O. Steimer explique encore en détail le fonctionnement de l'appareil de vote électronique, baptisé "télévoter". Il informe l'Assemblée que les votes resteront enregistrés sur un support électronique pendant six mois avant d'être effacés. Grâce à cet enregistrement, il sera possible de retrouver chaque vote si nécessaire.

Avant de passer au vote réel sur un point de l'ordre du jour, le Président propose de tester le système par un vote fictif, afin de s'assurer que tout fonctionne correctement.

Liste des présences

M. O. Steimer donne lecture de la liste des présences qui apparaît à l'écran, en signalant que cette liste sera tenue à jour tout au long de l'Assemblée, au cas où des actionnaires devaient entrer ou quitter la salle en cours de route. Le nombre d'actions représentées indiqué lors de chaque vote électronique sera alors adapté en conséquence.

Il indique que 838 actionnaires sont présents à 16h00, représentant 6 861 397 actions, soit les 79,73 % du capital-actions. L'Assemblée est donc habilitée à délibérer valablement sur tous les sujets à l'ordre du jour.

L'Assemblée procède au vote test.

Le Président passe à l'ordre du jour.

En préambule, il indique que M. P. Kiener et lui-même répondront aux questions portant sur les présentations prévues aux points 1 et 2 de l'ordre du jour juste après la présentation de M. P. Kiener et que les actionnaires pourront également s'exprimer sur des sujets généraux ne figurant pas à l'ordre du jour. A la fin de l'ordre du jour, sous "Divers", les actionnaires auront la possibilité d'intervenir à nouveau s'ils le souhaitent. Les actionnaires qui entendent intervenir pourront se rendre à la tribune qui leur est réservée au pied de la scène munis de leurs bulletins de vote et déclineront pour les besoins du procès-verbal leurs nom, prénom et adresse. Ils sont priés d'indiquer également le nombre d'actions qu'ils détiennent.

1. Allocution présidentielle

Le Président effectue son allocution, sous le titre : "Une solidité reconnue" en abordant cinq thèmes. Il expose en quoi la solidité et le succès de la BCV sont vraiment durables, puis rappelle les éléments essentiels de l'accomplissement de la mission. Ensuite, il présente une autre dimension de l'engagement de la Banque

dans le canton de Vaud, soit la Collection d'art de la BCV. Puis, il effectue un point de situation sur les évolutions de l'environnement réglementaire en cours. Il termine en détaillant les propositions de distributions (dividende et autre distribution) du Conseil d'administration à l'Assemblée, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique annoncée en 2008.

2. Rapport de la Direction générale

M. O. Steimer passe la parole à M. P. Kiener, Président de la Direction générale, qui présente son rapport pour l'exercice en revue sous le titre : « 2011, cap maintenu ». Après avoir commenté les résultats 2011, il présente un bilan de la stratégie BCVPlus trois ans après le début de sa mise en œuvre, en soulignant que les résultats sont convaincants. Puis, il donne l'appréciation de la BCV sur l'environnement économique et immobilier, ainsi que les perspectives pour le canton de Vaud en 2012. Ensuite, il oriente sur les travaux de transformation du Siège de Saint-François. Il termine par les résultats de la BCV au 1^{er} trimestre 2012, rendus publics le matin même, qu'il qualifie de très bons et qui s'inscrivent dans la dynamique de ces dernières années. Les volumes d'affaires et les revenus sont en hausse dans la plupart des activités.

Cela étant, le Président ouvre la discussion sur les présentations présidentielles, mais personne ne demande la parole.

Il clôt donc la discussion.

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2011, y compris les comptes consolidés du Groupe

Le Président indique que la Banque est très satisfaite de pouvoir présenter un exercice 2011 qui enregistre de bons résultats, avec des revenus supérieurs à CHF 1 milliard et un bénéfice net au-dessus de CHF 300 millions, dans un contexte de marchés financiers très difficile et une conjoncture suisse et vaudoise globalement solide.

Il rappelle que le rapport annuel de gestion 2011 a été mis à la disposition des actionnaires dans le délai de 20 jours avant l'Assemblée ; il est aussi consultable sur le site Internet de la BCV et des exemplaires étaient disponibles à l'entrée. Ce rapport rend compte en particulier de l'accomplissement des missions de la Banque et contient toutes les informations sur la transparence des rémunérations en application de l'article 20a LBCV en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007.

A ce stade, M. O. Steimer rappelle les caractéristiques essentielles du système de rémunération, qui est moderne et compatible avec les recommandations de la FINMA, bien que la Banque ne fasse pas partie des établissements financiers devant impérativement l'appliquer. Il montre en quoi ce système est raisonnable. Il termine par la présentation de quelques adaptations du système mises en place en 2011, notamment au niveau de la structure de la rémunération des organes et l'encadrement supérieur, et dont les détails figurent dans le rapport annuel.

Le rapport annuel contient également les rapports de l'Organe de révision sur les comptes annuels à la page 159 et celui sur les comptes consolidés à la page 148.

M. O. Steimer passe ensuite la parole à M. A. Astolfi, de PricewaterhouseCoopers SA, pour qu'il fasse part à l'Assemblée générale des conclusions des rapports de l'Organe de révision.

M. A. Astolfi présente une synthèse des éléments importants de ses rapports, le texte complet étant reproduit dans le rapport annuel 2011. Au niveau de la Maison mère, PricewaterhouseCoopers SA conclut que, selon son appréciation, les comptes annuels au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et aux Statuts. Il atteste de plus qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. En outre, il atteste que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux Statuts et recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis à l'Assemblée. En outre, en sa qualité de réviseur des comptes consolidés, PricewaterhouseCoopers SA conclut que, selon son appréciation, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse. Il confirme de plus qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration. PricewaterhouseCoopers SA recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes annuels de la Maison mère et du Groupe 2011 qui lui sont soumis par le Conseil d'administration.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 3 de l'ordre du jour.

Personne ne demandant la parole, le Président clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par la Conseil d'administration et il est passé au vote électronique sur ce point de l'ordre du jour.

Résolution sur le point no 3 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,91 % (6 856 992 oui ; 5 508 abstentions ; 518 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, du compte Pertes et profits de l'exercice 2011, du bilan au 31 décembre 2011, de l'Annexe aux comptes, des comptes consolidés du Groupe BCV, des rapports établis par l'Organe de révision sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, les approuve, tels qu'ils lui sont présentés. »

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Le Président indique que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. Il attire l'attention sur le fait que les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale ne sont pas autorisés à prendre part à ce vote. Dès lors, leurs actions n'y seront pas représentées.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 4 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est procédé au vote électronique.

Résolution sur le point no 4 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,86 % (6 829 663 oui ; 6 874 abstentions ; 2 661 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé. »

5. Répartition du bénéfice et autre distribution

Dans le cadre de la continuation de sa stratégie de distribution annoncée en 2008, le Conseil d'administration propose, premièrement un dividende ordinaire de CHF 22 par action et l'attribution d'un montant de CHF 124 412 416,17 aux Autres réserves et, deuxièmement, le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale. Il propose de discuter ces deux propositions ensemble, puis de procéder à un vote séparé sur les deux propositions.

Le Président ouvre la discussion sur le point no 5 de l'ordre du jour.

Monsieur François Martin, à Chamby, s'étonne que la Banque Cantonale Vaudoise, comme banque cantonale, offre une partie de son dividende par un prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale, soit en application d'une nouvelle législation qui est contestable.

M. O. Steimer lui répond que la BGV est une société cotée en bourse qui se doit d'utiliser les possibilités que lui offre la loi, qui est aujourd'hui en vigueur. En outre, il s'agit du remboursement de l'agio, soit l'argent mis à disposition par les actionnaires, ce qui explique l'exonération d'impôt. De plus, la proposition du Conseil d'administration au point 5 de l'ordre du jour s'inscrit dans la continuité de la pratique suivie ces dernières années, soit une partie sous forme d'un dividende ordinaire (correspondant au gain de l'exercice) et une partie sous forme de restitution de capital (aussi versée dans le passé sous forme de réduction du capital).

Personne d'autre ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.1 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.1 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,87 % (6 854 294 oui ; 6 716 abstentions ; 2 152 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.1 de l'ordre du jour, soit le versement d'un dividende ordinaire de CHF 22 par action nominative sur un capital de CHF 86 061 900, et l'attribution d'un montant de CHF 124 412 416,17 aux Autres réserves. »

Il signale que le versement du dividende aura lieu, sous déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 10 mai 2012.

Le Président donne lecture de la résolution proposée par le Conseil d'administration au point 5.2 de l'ordre du jour et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 5.2 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,87 % (6 854 096 oui ; 5 317 abstentions ; 3 409 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accepte la proposition du Conseil d'administration faite au point 5.2 de l'ordre du jour, soit le versement d'un montant de CHF 10 par action

nominate sur un capital de CHF 86 061 900, par prélèvement sur le compte d'apports de capital de la Réserve légale générale (réserve issue d'apports de capital). »

Il signale que le versement de ce montant aura lieu, sans déduction de l'impôt anticipé, le jeudi 10 mai 2012.

6. Election statutaire

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de réélire M. Pierre Lamunière au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. Il présente le candidat à l'Assemblée, alors qu'apparaît à l'écran un bref compte-rendu de son parcours professionnel.

M. Pierre Lamunière, est né en 1950, il est marié et père de quatre enfants. Après une licence en économie de l'école des HEC à Lausanne, il a effectué ses études aux Etats-Unis où il a obtenu un MBA « Master of Business Administration » avec spécialisation en finance et marketing de la Wharton Business School de l'Université de Pennsylvanie. Le Président relève que le parcours professionnel de M. Pierre Lamunière est marqué par sa grande expérience des conseils d'administration dans le domaine des médias notamment et sa connaissance en profondeur du monde économique. Il est notamment Président du Groupe Edipresse, Président de Lamunière SA et de ses filiales et membre du Conseil d'administration de Tamedia SA. Il est également membre du Conseil d'administration de la Fédération internationale de la presse périodique (FIPP), l'association mondiale des éditeurs de magazines, dont il a été Président de 2007 à 2009. M. Pierre Lamunière a aussi été membre du Conseil d'administration de la Poste Suisse de 1997 à 2002. Il siège au Conseil d'administration de la BSV depuis 2008 dont il préside le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Le Président précise que le Conseil d'administration a eu l'occasion d'apprécier les grandes qualités de M. Lamunière au cours de ces quatre dernières années et qu'il propose donc chaleureusement le renouvellement de son mandat.

M. O. Steimer précise que, conformément à la LBCV et aux Statuts, l'Etat de Vaud s'abstient de voter sur ce point de l'ordre du jour.

Il ouvre la discussion sur ce point de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt le débat, lit la résolution et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 6 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 98,16 % (1 080 255 oui ; 10 242 abstentions ; 9 990 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Pierre Lamunière au Conseil d'administration pour une période légale et statutaire de quatre ans. »

M. O. Steimer félicite M. P. Lamunière pour sa réélection.

7. Nomination de l'Organe de révision

Le Président rappelle en préambule que PricewaterhouseCoopers SA a été désigné par le Conseil d'administration comme société d'audit au sens de la LFINMA pour l'exercice 2012, le responsable du mandat étant M. A. Astolfi. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires de désigner

également la société PricewaterhouseCoopers SA en qualité d'Organe de révision au sens du Code des obligations pour 2012.

M. O. Steimer ouvre la discussion concernant le point no 7 de l'ordre du jour. Personne ne demandant la parole, il clôt la discussion, donne lecture de la proposition du Conseil d'administration et il est passé au vote électronique.

Résolution sur le point no 7 de l'ordre du jour :

L'Assemblée générale approuve à 99,42 % (6 823 040 oui ; 30 911 abstentions ; 8 938 non) la résolution suivante :

« L'Assemblée générale accorde à la société PricewaterhouseCoopers SA le mandat d'Organe de révision pour l'exercice 2012. »

Au nom de PricewaterhouseCoopers SA, M. A. Astolfi déclare accepter le mandat en remerciant l'Assemblée pour sa confiance.

8. Divers

Le Président indique que la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la BCV se tiendra le jeudi 25 avril 2013.

Il précise ensuite qu'il n'a reçu aucune proposition individuelle écrite, devant être suivie d'un vote, dans le délai de 45 jours avant la présente Assemblée, délai prévu à l'article 16 alinéa 5 des Statuts, et rappelé cette année dans une annonce parue dans la FOSC du 24 février 2012.

Il ouvre ensuite la discussion sur les points ne figurant pas à l'ordre du jour et invite les actionnaires qui le souhaitent à poser leurs questions ou à faire part de leurs remarques. Personne ne souhaite s'exprimer.

M. O. Steimer termine par quelques mots de conclusion.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée à 17h35.

Le Président

Le Secrétaire